



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

OLIN CORPORATION

Nom du produit: Dilute Sulfuric Acid 50-60%

Date de création: 06/08/2017

Date d'impression: 06/09/2017

OLIN CORPORATION vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Dilute Sulfuric Acid 50-60%

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Production d'aluminium. Agent mattant Agent neutralisant. Pour usage industriel comme intermédiaire. Intermédiaire pour la fabrication de produits chimiques inorganiques et organiques incluant les engrais.

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

OLIN CORPORATION
190 CARONDELET PLAZA
CLAYTON MO 63105
UNITED STATES

Information aux clients:

+1 844-238-3445
INFO@OLINBC.com

NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact local en cas d'urgence: 1 613-996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification dangereuse

Ce produit est dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Corrosion cutanée - Catégorie 1A

Lésions oculaires graves - Catégorie 1

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: **DANGER!**

Dangers

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

Prévention

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Donnée non disponible

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration
-----------	------------------------	---------------

Sulfuric acid	7664-93-9	>= 50.0 - <= 60.0 %
Eau	7732-18-5	>= 40.0 - <= 50.0 %

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

Inhalation: Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste (insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.

Contact avec la peau: Il est impératif de laver immédiatement et minutieusement à l'eau courante pendant au moins 30 minutes sans discontinuer, tout en enlevant les vêtements contaminés. Il est essentiel de consulter rapidement un médecin. Laver les vêtements avant leur réutilisation. Détruire selon les règles les articles en cuir tels que chaussures, ceintures, et bracelets de montre. Une douche de sécurité d'urgence adéquate doit être disponible immédiatement.

Contact avec les yeux: - Rincez-vous abondamment les yeux pendant au moins 15 minutes. N'oubliez pas d'enlever vos lentilles de contact. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédiatement.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Donner une tasse (8 oz ou 240 ml) d'eau ou de lait si disponible et transporter vers un établissement de santé. N'administrer par voie orale que si la personne est parfaitement consciente.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins: Les brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (affection respiratoire réactionnelle). Bronchodilatateurs, expectorants, antitussifs et corticostéroïdes peuvent aider. L'apparition des symptômes respiratoires, y compris l'œdème pulmonaire, peut tarder. Les personnes ayant été exposées de façon importante doivent être mises sous observation de 24 à 48 heures en cas de détresse respiratoire. L'exposition répétée aux fumées ou aux brouillards acides peut être associée au saignement, à l'ulcération du nez, de la bouche et des gencives et à l'érosion de l'émail dentaire. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. En raison des propriétés irritantes, l'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Si on pratique un lavage, il faudrait le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Aucun

antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Une exposition excessive peut aggraver l'asthme et d'autres troubles respiratoires déjà présents (par ex., l'emphysème, la bronchite et le syndrome d'irritation des bronches).

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Ce produit ne brûle pas. Lorsqu'il est exposé au feu provenant d'une autre source, utiliser un agent extincteur adéquat pour ce type de feu.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser d'eau.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: En cas d'incendie, ce produit peut se décomposer. Se référer à la Section 10 - Décomposition thermique.

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion: Le produit réagit avec l'eau. Cette réaction peut produire de la chaleur et/ou des gaz. Cette réaction peut être violente. L'application directe d'un jet d'eau sur des liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption

Conseils aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Bien qu'elle ne soit pas recommandée, l'eau sous forme de brouillard peut être appliquée en grande quantité lorsque d'autres agents extincteurs ne sont pas disponibles. Ce produit ne brûle pas. Combattre l'incendie pour les autres produits qui brûlent. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Utiliser un équipement de protection individuelle. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Le produit est corrosif. En cas d'exposition à ce produit tel quel ou mélangé aux eaux d'écoulement pendant la lutte contre l'incendie, retirer IMMEDIATEMENT tout vêtement souillé, savonner et rincer la peau atteinte. Se référer à la Section PREMIERS SECOURS pour tous renseignements complémentaires. Évacuer la zone. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Le produit déversé risque de provoquer des chutes. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle». Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Évacuer la zone. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Le produit

déversé risque de provoquer des chutes. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle». Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation».

Précautions pour la protection de l'environnement: ATTENTION : Prendre toutes mesures pour ne pas contaminer les eaux usées et les eaux naturelles. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques». Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Evacuer immédiatement le lieu de déversement. Endiguer immédiatement les déversements avec des matières inertes (sable, terre). Ventiler la zone. Mettre en récipients distincts les liquides et les solides pour récupération ou élimination. Eviter tout contact. Répandre des paillettes de soude ou de la chaux afin de neutraliser toute acidité résiduelle. Petits déversements: Diluer avec de grandes quantités d'eau. Gros déversements: Si possible, contenir le produit déversé. Tenter de neutraliser en ajoutant des produits tels que: Carbonate de sodium. Chaux. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination». Petits déversements: Diluer avec de grandes quantités d'eau. Gros déversements: Si possible, contenir le produit déversé. Tenter de neutraliser en ajoutant des produits tels que: Carbonate de sodium. Chaux. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas laisser pénétrer dans les yeux ou gicler sur la peau, sur les vêtements. Ne pas avaler. Eviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Laver soigneusement après manipulation. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux ou gicler sur la peau, sur les vêtements. Ne pas avaler. Eviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser avec une ventilation suffisante. Laver soigneusement après manipulation. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Conditions de stockage sûres: Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Voir la section 10 «Stabilité et réactivité». Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Voir la section 10 «Stabilité et réactivité».

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous, si existantes.

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
Sulfuric acid	ACGIH	TWA Fraction thoracique	0.2 mg/m3
	CA AB OEL	TWA	1 mg/m3
	CA AB OEL	STEL	3 mg/m3
	CA BC OEL	TWA Thoracique	0.2 mg/m3
	CA QC OEL	VEMP	1 mg/m3

CA QC OEL

VECD

3 mg/m3

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Contrôles de l'exposition

Mesures techniques: Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort aux yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.

Protection de la peau

Protection des mains: Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Viton. Polyéthylène. Caoutchouc styrène/butadiène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Néoprène. Caoutchouc naturel ("latex"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Éviter de porter des gants en: Alcool polyvinylique ("PVA").

AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

Autre protection: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Protection respiratoire: Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à pression positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé.

Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les gaz acides et contre les aérosols.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique	liquide
Couleur	Incolore à ambré
Odeur	Âcre
Seuil olfactif	Données non disponibles
pH	< 1
Point/intervalle de fusion	-28.89 °C

Point de congélation	-28.89 °C
Point d'ébullition (760 mmHg)	137.78 °C
Point d'éclair	Données non disponibles
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Données non disponibles
Limite d'explosivité, supérieure	Non applicable
Tension de vapeur	< 1 hPa Données non disponibles
Densité de vapeur relative (air = 1)	Données non disponibles
Densité relative (eau = 1)	1.5
Hydrosolubilité	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Données non disponibles
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée d'essais disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible Donnée non disponible
Poids moléculaire	98.08 g/mol

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Donnée non disponible

Stabilité chimique: Thermiquement stable aux températures typiques d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses: Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter: Éviter les températures supérieures à 140°C (284°F) Le produit peut se décomposer à température élevée. Éviter l'humidité.

Matières incompatibles: Le mélange avec l'eau produit de la chaleur. Des éclaboussures et une ébullition peuvent se produire. Éviter le contact avec les bases fortes. Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Alcools. Bases. Matières combustibles. Glycols. Acide chlorhydrique. Nitrates. Composés organiques. Oxydants. Agents réducteurs. Un contact avec les métaux communs peut générer un gaz inflammable, l'hydrogène. Éviter tous contacts avec des produits absorbants tels que: Absorbants organiques humides.

Produits de décomposition dangereux: Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Fumées âcres. Oxydes de soufre. Des gaz toxiques sont libérés durant la décomposition.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion peut entraîner des brûlures à la bouche et à la gorge. Peut être plus toxique chez les humains que chez les animaux.

DL50, Rat, mâle et femelle, 2,140 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

L'absorption n'a pas été déterminée à cause des propriétés corrosives. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Toxicité aiguë par inhalation

Une exposition excessive peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et aux poumons. Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmonaires. Pour des effets narcotiques: Aucune donnée trouvée.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, 0.375 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Un bref contact peut provoquer de graves brûlures à la peau. Les symptômes peuvent comprendre de la douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus.

Classé corrosif pour la peau selon les directives DOT (USA).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)

Le matériau est corrosif. Le matériau n'est pas classé comme irritant respiratoire; cependant on peut s'attendre à une irritation/corrosivité des voies respiratoires supérieures.

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)

Une exposition répétée des ouvriers à un brouillard d'acide sulfurique peut provoquer des changements dentaires caractéristiques et une inflammation chronique des yeux, de la bouche, de la peau et des voies respiratoires supérieures, ainsi que des effets sur les poumons.

Cancérogénicité

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Le CIRC a classé "les expositions professionnelles aux brouillards d'acides minéraux forts contenant de l'acide sulfurique dans les "cancérogènes pour l'homme (groupe 1)".

Tératogénicité

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée trouvée.

Mutagénicité

Pas de données disponibles pour l'évaluation en raison de difficultés techniques au cours du test.

Danger par aspiration

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:

Sulfuric acid

Toxicité aiguë par voie cutanée

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

Cancérogénicité

Composant

Sulfuric acid

Liste

CIRC

Classification

Group 1: Cancérogène pour l'Homme

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.

Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons.

Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 10 et 100 mg/L chez les espèces traitées les plus sensibles).

Peut abaisser le pH des systèmes aquatiques à moins de 5, ce qui risque d'être toxique pour les organismes aquatiques.

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), Essai en statique, 48 h, 49 mg/l, Méthode non spécifiée.

CL50, Poisson-lune (Lepomis macrochirus), 96 h, 16 - 28 mg/l, Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques

Donnée non disponible

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, > 100 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques

CE50, Desmodesmus subspicatus (algues vertes), Statique, 72 h, Inhibition du taux de croissance, > 100 mg/l

Toxicité pour les bactéries

boue activée, Essai en statique, 3 h, Taux respiratoires., > 10 mg/l, OCDE Ligne directrice 209

Persistence et dégradabilité

Biodégradabilité: Aucune donnée trouvée.

Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Mobilité dans le sol

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composition/Informations sur les composants». Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l'acheminement du produit vers un endroit approuvé ou un spécialiste autorisé dans les domaines suivants: Incinérateur ou appareil pour la destruction thermique.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Do Not Ship. Consult DG Specialist. Not included in Olin ERAP.

Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition des Nations unies	SULPHURIC ACID
Numéro ONU	UN 1830
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Polluant marin	Non
Transport en vrac selon l'annexe I ou II de MARPOL 73/78 et le code IBC ou IGC	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Nom d'expédition des Nations unies	Sulphuric acid
Numéro ONU	UN 1830
Classe	8
Groupe d'emballage	II

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Liste canadienne intérieure des substances (DSL)

Toutes les substances contenues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

16. AUTRES INFORMATIONS

Système d'évaluation des dangers**NFPA**

Santé	Feu	Réactivité
2	0	0

Révision

Numéro d'identification: 10000001226 / A619 / Date de création: 06/08/2017 / Version: 4.3

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
STEL	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
TWA	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

OLIN CORPORATION recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.